Nations Unies A/61/833–S/2007/179




Distr. générale
30 mars 2007
Français
Original : anglais

**Assemblée générale**
**Soixante et unième session**
Point 108 e) de l'ordre du jour
**Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ou autres : coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté des Caraïbes**

**Conseil de sécurité**
**Soixante-deuxième année**

# Lettres identiques datées du 29 mars 2007, adressées par le Secrétaire général aux Présidents de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la déclaration commune adoptée par les participants à la quatrième Réunion générale des représentants des organismes des Nations Unies et de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et de ses institutions associées, qui s'est tenue au siège de la CARICOM à Turkeyen, Greater Georgetown, Guyana, les 25 et 26 janvier 2007 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité faisant suite à la résolution 1631 (2005). Je vous serais également reconnaissant de faire distribuer le texte de la déclaration conjointe en tant que document de l'Assemblée générale au tire du point 108 e) de l'ordre du jour.

(*Signé*) **Ban** Ki-moon

07-29113 (F) 030407 030407

# Annexe

## Déclaration commune des représentants de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et de ceux du système des Nations Unies à la quatrième Réunion générale, qui s'est tenue les 25 et 26 janvier 2007 à Turkeyen, Greater Georgetown, Guyana

1. La quatrième Réunion générale des représentants d'organismes des Nations Unies et de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et de ses institutions associées a eu lieu au secrétariat de la CARICOM, au Guyana, les 25 et 26 janvier 2007. La délégation de l'ONU était conduite par le Représentant du Secrétaire général, M. Jomo Kwame Sundaram, Sous-Secrétaire général chargé du développement économique au Département des affaires économiques et sociales. La délégation de la Communauté des Caraïbes était conduite par la Vice-Secrétaire générale de cette organisation, M^me^ Lolita Applewhaite. Les deux chefs de délégation ont coprésidé les séances plénières, auxquelles les représentants du CARICOM et de ses institutions associées et ceux du système des Nations Unies ont largement participé. Le Secrétaire général de la CARICOM, M. Edwin Carrington, a participé à la séance de clôture de la réunion.

2. La Vice-Secrétaire générale de la CARICOM a fait une déclaration d'ouverture. Le Représentant du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a donné lecture d'un message du Secrétaire général, M. Ban Ki-moon.

3. La Vice-Secrétaire générale de la CARICOM a présenté aux participants un bilan exhaustif des acquis enregistrés à ce jour par la région dans le sens de la construction et de la mise en œuvre du Marché et de l'Économie uniques (CSME) de la CARICOM, à travers lesquels la région cherche à concrétiser de manière efficace et constructive l'objectif ultime : l'amélioration du niveau de vie et de la qualité de vie des populations constituant la Communauté des Caraïbes grâce à un développement durable. M^me^ Applewhaite a souligné les défis que pose cet objectif dans un contexte économique général qui subit les effets de la mondialisation et de la libéralisation des échanges commerciaux.

4. Évoquant plus précisément son degré d'avancement, M^me^ Applewhaite a souligné que la construction et le principe de fonctionnement du CSME reflètent la démarche d'intégration conçue comme un exercice interdisciplinaire que la Communauté s'est fixée, et qui implique d'aborder les diverses questions que sont la réduction de la pauvreté, la sécurité alimentaire, l'agriculture, l'environnement, les techniques de l'information et de la communication, la culture, les problèmes d'inégalité entre les sexes, la sécurité et la gouvernance, suivant une optique intersectorielle, et non comme des objectifs de développement isolés, cette approche intégrée étant particulièrement déterminante pour le développement durable des États de la région des Caraïbes, petits et vulnérables. M^me^ Applewhaite a salué le soutien indéfectible dont l'ONU a témoigné à l'égard de la Communauté, notamment en faveur d'Haïti et de Grenade après l'ouragan Ivan.

5. Dans son message, le Secrétaire général de l'ONU a réaffirmé que le système des Nations Unies était fermement attaché à soutenir les efforts de développement économique et social de la CARICOM et aider cette communauté à apporter une réponse aux problèmes urgents que posent la criminalité transnationale et le VIH/sida. Il a souligné les efforts constants déployés par le système des Nations

Unies pour répondre aux besoins de développement propres à la région, notamment dans le contexte du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement, et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action.

6. Les représentants de la CARICOM ont présenté leurs vues sur le modèle de développement à proposer à la région, du point de vue économique, social et de la gouvernance.

7. Le Représentant du Secrétaire général a qualifié le renforcement du cadre institutionnel d'appui, au niveau régional comme au niveau national, pour la réalisation des objectifs de développement de la Communauté des Caraïbes d'objectif fondamental de la coopération entre cette communauté et les Nations Unies. Il a invité les participants à adopter une approche pratique et réaliste du développement de celles des priorités définies par la région, qu'il serait réaliste d'entreprendre avec l'appui des Nations Unies.

8. La réunion a donné lieu à des communications détaillées de la CARICOM sur les objectifs stratégiques retenus pour le prochain exercice biennal, dans les domaines suivants :

a) Mise en œuvre du Marché unique de la CARICOM et élaboration du cadre nécessaire à l'Économie unique;

b) Développement des institutions et renforcement de la Communauté;

c) Poursuite du développement humain et du développement social;

d) Consolidation de la position stratégique de la CARICOM à l'échelle de la région et à l'échelle mondiale;

e) Renforcement de la gouvernance et de la sécurité dans le cadre de la Communauté;

f) Techniques de l'information et de la communication au service du développement;

g) Mise en œuvre de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement; et

h) Mobilisation de ressources.

9. Les consultations bilatérales et multilatérales entre les représentants de la CARICOM et de ses institutions associées et ceux des organismes des Nations Unies ont été l'occasion de développer et d'explorer les domaines de coopération actuels et ceux qui pourraient l'être dans le cadre des priorités d'action définies.

10. Les participants se sont félicités des grandes réussites enregistrées par la Communauté sur le plan de l'approfondissement de l'intégration régionale, notamment des progrès de la mise en œuvre du CSME, saluant la publication par la CARICOM de son rapport de 2005 intitulé *Caribbean Trade and Investment Report*. Les participants ont également pris acte des progrès enregistrés au niveau régional comme au niveau national dans toute une série de questions d'ordre social : enfance et adolescence, population, santé procréative, vieillissement, migrations et prise en compte systématique des problèmes liés aux inégalités entre hommes et femmes. Ils ont souligné la nécessité d'un soutien de l'enseignement public, notamment dans le

souci de faciliter la mise en place du CSME, et la nécessité de campagnes de promotion de la lutte contre les maladies non transmissibles. Le système des Nations Unies a donné à nouveau les assurances de son soutien constant aux efforts de la CARICOM dans ces domaines.

11. Les participants ont pris acte de l'approfondissement considérable de la coopération entre la CARICOM et les Nations Unies, et ils se sont félicités du degré remarquable de soutien fonctionnel et technique assuré par le système des Nations Unies à la Communauté des Caraïbes, y compris ses États membres et ses institutions associées.

12. Les participants ont noté que la région a adopté un agenda pour le travail décent, qui tend à promouvoir un travail décent pour tous et qui aborde tous les défis qui se posent dans les domaines de la productivité du travail et des droits des travailleurs. Ils se sont félicités de la contribution apportée par le système des Nations Unies dans le sens de la réalisation de cet agenda à travers un soutien concret.

13. Les participants ont accueilli favorablement la réaffirmation du soutien des Nations Unies au renforcement de la gouvernance et de ce que fait la région contre la criminalité transnationale, notamment en développant ses capacités de mise en œuvre des instruments juridiques et politiques visant l'éradication du commerce illicite des armes de poing et des armes légères et la non-prolifération des armes de destruction massive. Compte tenu de la menace que le trafic de drogue représente à l'heure actuelle pour la sécurité de la région, les participants ont pris note des préoccupations exprimées récemment par la CARICOM suite à la clôture du Bureau régional de l'ONU pour la lutte contre la drogue et le crime.

14. Les participants ont également pris note avec préoccupation de la persistance des ravages de l'épidémie de sida dans la région, mais ils se sont félicités de l'évolution positive du partenariat entre la CARICOM et les Nations Unies dans ce domaine, qui se traduit par une éducation et une conscience plus large du public, une action au niveau de la planification stratégique nationale et régionale, et un échange d'informations et de conseils techniques.

15. Le système des Nations Unies a pris note en particulier de l'importance nouvelle que la CARICOM accorde à la question des maladies non transmissibles, de même qu'il a pris note du sommet régional qui devrait avoir lieu un peu plus tard en 2007.

16. Les progrès enregistrés grâce aux efforts concertés visant à la mise en œuvre pleine et entière du Programme d'action de la Barbade et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action ont été reconnus. Les participants ont insisté sur l'idée qu'il serait souhaitable d'évoluer rapidement vers la mise en œuvre pratique de la Stratégie aux niveaux régional, sous-régional et national. Le développement de l'agriculture et aussi la sécurité alimentaire sont des questions qui bénéficient d'une attention plus grande dans la collaboration entre la CARICOM et les Nations Unies. À ce propos, les participants se sont félicités des acquis consécutifs à l'initiative de Jagdeo, qui bénéficie du soutien de plusieurs partenaires des Nations Unies et de la CARICOM.

17. L'appui au renforcement des capacités de relèvement de la Communauté à travers la préparation de la gestion des catastrophes et l'adoption d'une optique de préservation de l'environnement à long terme revêt un degré de priorité élevé pour

l'action de suivi. Comme la mise en œuvre effective d'une stratégie globale de gestion des catastrophes appelle une démarche multidisciplinaire, le système des Nations Unies a réaffirmé son attachement à une approche collective de ce problème, avec une participation large, en collaboration avec la CARICOM et ses institutions associées.

18. La CARICOM et l'ONU sont convenues de poursuivre conjointement la mise en œuvre du Document final du Sommet mondial de 2005, qui prévoit un bilan des progrès accomplis vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, ce document reflétant avec précision les conceptions de la communauté internationale en matière de coopération internationale pour le développement sur lesquelles la poursuite de la collaboration entre la CARICOM et l'ONU devrait reposer.

19. Les participants ont salué la contribution, tant de la CARICOM que de l'ONU, à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), qui a instauré un degré plus élevé de stabilité politique et sociale dans ce pays, et a assuré la réintégration d'Haïti dans les instances de la Communauté. Les deux parties ont réaffirmé leur volonté de soutenir les efforts que fait ce pays pour parvenir à un développement économique durable et à une plus grande stabilité sociale et politique. Les Nations Unies ont incité la CARICOM à devenir un partenaire de la Mission intégrée en Haïti.

20. Les Nations Unies ont accueilli les demandes exprimées par la CARICOM en matière de soutien à la formation et au développement des capacités, développement des technologies de l'information et de la communication, services de recherche, d'analyse et de conseil pour une formulation des politiques et une prise de décisions rationnelles, et enfin d'enseignement public aux niveaux national et régional. Les participants ont convenu qu'il y aurait lieu de prévoir dans ce domaine un suivi actif, à l'échelle de tout le système.

21. Les participants ont conclu qu'une attention doit être accordée à la mise en place d'un cadre de programmation régional adapté à la poursuite du suivi et de la coordination dans les domaines de collaboration prioritaires. Il a également été convenu qu'il faudrait concevoir et mettre en place un mécanisme permettant de désigner des domaines précis de coopération sur le suivi et l'évaluation des progrès de mise en œuvre.

22. Les participants ont reconnu qu'il est important que les défis qui se posent aux États membres de la CARICOM en matière de développement, aussi bien au niveau national qu'au niveau régional, soient relevés, et que les engagements et accords conclus par ces États au niveau international sont déterminants. Ils ont également reconnu que ces obligations font peser une lourde charge sur des ressources nationales et régionales qui sont limitées. Il a été conclu que la CARICOM et les Nations Unies étudieront les modalités selon lesquelles pourrait être fourni un soutien cohérent à la CARICOM, ses États membres et ses institutions associées, pour leur permettre de faire face à ces obligations, afin qu'il s'instaure progressivement, au niveau national comme au niveau régional, une maîtrise à la fois des processus et des résultats.

23. Il a été convenu que l'Organisation des Nations Unies accueillerait la prochaine réunion, en 2008, qui aura lieu à une date et en un lieu à déterminer, et qui aura pour objet d'évaluer les progrès accomplis, avec sa coopération.

24. Il a également été convenu que le rapport sur les travaux de la réunion serait établi rapidement et distribué à tous les participants.